



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

CG/pk

P.V. CEB 10

## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2013

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 19 octobre 2012 et du 10 décembre 2012
2. Examen des derniers transferts de crédit
3. Etat des travaux  
- Désignation de rapporteurs
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Félix Eischen, M. Robert Weber

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Braz, M. Félix Eischen

\*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

\*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 19 octobre 2012 et du 10 décembre 2012**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2012 est adopté. L'adoption de celui du 10 décembre 2012 est reportée à une prochaine réunion alors qu'il n'a pu être publié à temps.

2. **Examen des derniers transferts de crédit**

La Commission examine la liste des transferts de crédits qui lui a été communiquée par courrier électronique le 31 décembre 2012.

Elle décide d'adresser des courriers aux ministères concernés au sujet des transferts suivants :

- Transfert effectué par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural vers l'article 19.3.12.140 libellé « Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses » :

Motif: « L'article doit être majoré étant donné que la conception de nouveau matériel de sensibilisation (brochures, films, etc.) constitue une priorité absolue de la part de l'administration de la nature et des forêts. »

Montant: 36.000 euros

La Commission souhaiterait savoir pourquoi la conception de ce matériel a été soudainement jugée prioritaire en fin d'année et pourquoi elle n'a pas été prévue initialement ou payée à partir du budget 2013.

- Transfert effectué par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle vers l'article 10.2.12.222 libellé « Agence pour le développement de la qualité scolaire : dépenses diverses » :

Motif: « Prise en charge d'un avenant de la convention de collaboration entre l'Université du Luxembourg (EMACS) et le SCRIPT au montant de 48.139 euros, ainsi que pour assurer le paiement d'un montant en souffrance de 14.000 euros, destiné à payer la totalité de la créance due à l'Université du Luxembourg (LCMI) dans le cadre de la convention avec le SCRIPT. »

Montant: 62.139 euros

La Commission souhaiterait obtenir des détails quand à l'avenant mentionné dans le motif du transfert et la créance due à l'Université du Luxembourg.

- Transfert effectué par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région vers l'article 39.5.74.300 libellé « Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données » :

Motif: « La Police grand-ducale s'est décidée pour l'installation d'armoires intelligentes afin de faire face aux pertes et détériorations de matériel collectif. »

Montant: 52.000 euros

La Commission souhaiterait être informée plus en détail des raisons qui ont poussé à ces acquisitions apparemment imprévues.

- Transfert effectué par le Ministère de la Culture vers l'article 02.0.35.060 libellé « Cotisations à des organismes internationaux » :

Motif: « Le transfert sert à honorer nos engagements pris dans le cadre du projet européen « Europeana ». Notre demande y relative introduite pour nos propositions budgétaires 2012 n'a pas été retenue. Par conséquent, les crédits sont insuffisants et doivent être adaptés en conséquence. »

Montant: 28.267 euros

La Commission s'étonne qu'une proposition non retenue dans le budget 2012 soit tout de même financée à partir de ce budget et soulève la question du respect des décisions prises au moment de l'élaboration du budget.

Elle souhaiterait, d'autre part, savoir si une dépense similaire a été prévue dans le budget 2013.

- Transfert effectué par le Ministère de la Culture vers l'article 02.0.12.300 libellé « Animation socio-culturelle : dépenses diverses » :

Motif: « Vu que la production de nouveaux cédéroms a été particulièrement abondante cette année d'une part et que, d'autre part, le Ministère de la Culture se doit de soutenir la création culturelle via l'acquisition de produits artistiques de cette création et que le budget nécessaire n'a pas pu être prévu dans nos propositions budgétaires pour l'exercice en cours, les crédits inscrits sont insuffisants et doivent être adaptés en conséquence..»

Montant: 8.500 euros

La Commission se souvient que suite à une argumentation similaire portant sur l'acquisition de cédéroms et de livres d'auteurs luxembourgeois, elle avait demandé, le 8 février 2012, au Ministère de la Culture à qui étaient destinées les œuvres ainsi acquises. Malgré un rappel au mois de juillet 2012, la Commission n'a toujours pas reçu de réponse de la part du ministère concerné. Elle décide donc de réitérer sa question.

- Transfert effectué par le Ministère de la Culture vers l'article 02.0.33.033 libellé « Promotion d'activités culturelles sur le plan international » :

Motif: « Le transfert sert à honorer un engagement pris à l'étranger pour soutenir la création culturelle aux Etats-Unis d'Amérique dont le projet vient d'être introduit et qui répond aux critères de qualité, d'efficacité et d'efficience à la base des décisions du Ministère de la Culture de soutenir financièrement un projet. Un transfert de cet article a été effectué prématurément avant avoir pris connaissance de ce projet.»

Montant: 18.000 euros

La Commission souhaiterait obtenir des détails quant au projet en question.

- Transfert effectué par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme vers l'article 06.1.33.017 libellé « Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée *A Possen* » :

Motif: Prise en charge d'une partie du déficit budgétaire de l'association

Montant: 11.775 euros

La Commission souhaiterait savoir sur quelle base légale et à quel titre l'Etat participe au financement du déficit du musée et si cette participation est limitée à un montant précis ou à un pourcentage du déficit total.

### **3. Etat des travaux** **- Désignation de rapporteurs**

- Mme Anne Brasseur est nommée rapporteur de la proposition de loi n° 6509.
- Un courrier sera envoyé à la Cour des comptes pour savoir où en sont ses vérifications quant aux suites réservées par le Ministère du Travail et de l'Emploi aux constatations et recommandations qu'elle a formulées dans son rapport spécial sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage. (demande du 8 février 2012).

- M. Roger Negri est nommé rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes sur la Coopération au développement.
- M. Gast Gibéryen est nommé rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics – année 2012.

Dans le contexte de ce rapport, la Commission envisage d'examiner plus en détail la problématique du niveau des réserves financières accumulées par certains établissements publics, ainsi que par certains services de l'Etat à gestion séparée.

- La Commission décide d'inviter Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle à une entrevue concernant les observations formulées par la Cour des comptes dans son rapport spécial sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé.

Il est décidé qu'à l'avenir les rapporteurs de rapports spéciaux de la Cour des comptes seront nommés au cours de la réunion de présentation de ces rapports.

#### **4. Divers**

La réunion prévue le 6 mai 2013 est reportée au 13 mai 2013.

Luxembourg, le 9 janvier 2013

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Anne Brasseur